

Médicaments après sevrage

Par [Candycotto](#) Postée le 08/12/2018 19:20

Bonjour,

Abstinent depuis 10 ans ma motivation est toujours intacte. J'ai chassé de mon alimentation toute trace d'alcool. Je m'en félicite et je trouve dans cette démarche autant de sens que de fierté.

Par contre, au moment de la prise de médicaments tout se complique. Je ne trouve aucune information sur ce sujet. Quelles sont les conséquences de la prise d'éthanol dans ma situation ? Les paumades contenant de l'éthanol ont-elles une incidence sur mon métabolisme ? Bien sûr, certaines situations sont assez simple à appréhender, par exemple je sais qu'un sirop contre la toux avec de l'alcool serait dommageable pour moi. Mais parfois, c'est bien moins évident. Pour exemple, je me vois prescrire un médicament qui stipule dans sa liste d'ingrédients la présence d' "octylphénoxy-polyéthoxy-éthanol" et je ne sais pas quoi en penser... ni mon médecin... ni internet qui ne sait même pas m'expliquer de quoi il s'agit.

Alors oui, cette question peut sembler être du pinaillage... Mais c'est extrêmement important pour moi. Je ne me sens ni prisonnier, ni attiré par l'alcool. Je vis particulièrement bien mais je n'oublie pas que je reste en sursis et qu'une vie peut basculer rapidement.

Y'a t'il des listes exhaustives de médicaments contenant de l'alcool quelque part ? Ou peut-être que la solution serait-elle de m'adresser a un médecin ayant l'habitude de traiter une patientelle musulmane par exemple ? Si cela existe ?

Mise en ligne le 11/12/2018

Bonjour,

Abstinent depuis 10ans, vous faites attention à ne pas consommer ou être en contact avec des aliments/produits contenant de l'alcool. Vous avez du mal à trouver certaines informations concernant le sujet. Vous nous questionnez, entres autres, ainsi sur les médicaments contenant de l'alcool et sur leur impact potentiel chez un ancien consommateur d'alcool.

Certains anciens consommateurs d'alcool préconisent une vigilance voire une abstinence en ce qui concerne l'utilisation tous les aliments, produits ménagers, de toilette, et de médicaments. Cette décision vous appartient ainsi totalement. Vous devez vous écouter et faire comme vous le sentez. Nous comprenons qu'après tant d'années d'abstinence vous soyez attentif à ce genre de sujet.

Nous n'avons malheureusement pas trouvé de liste « officielle » de médicaments contenant de l'alcool. Les listes présentes sur internet via des sites « fiables » ne sont accessibles que par les personnes inscrites dessus et/ou faisant parties du milieu médical. Nous vous conseillons ainsi de demander conseil à votre pharmacien. Vous pouvez également jeter un œil sur le site de l'ANSM qui est l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament.

En ce qui concerne votre demande par rapport au médecin, nous n'avons pas la réponse à cette question car nous n'avons pas la possibilité d'orienter vers des professionnels exerçant en libéral. Nous vous conseillons également de vous renseigner auprès de votre pharmacien afin qu'il puisse éventuellement vous indiquer un médecin qui correspondrait mieux à vos attentes.

Pour toutes autres questions, sachez que vous pouvez contacter nos écoutants soit par téléphone au 0980980930, tous les jours de 8h à 2h, appel gratuit et anonyme, soit par Chat, tous les jours de 14h à minuit, via notre site internet.

Cordialement

En savoir plus :

- [Adresses utiles du site Alcool info service](#)